

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par délibération concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux agriculteurs expérimental en date du 15 février 2024, et par délibération en date du 18 décembre 2024 concernant la prolongation du dispositif,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif transformation numérique,

VU la demande d'aide à l'agriculture numérique déposée par l'EARL BERHAULT le 19 janvier 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 05 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet « agriculture numérique », le souhait d'acquérir un système de guidage GPS adapté au tracteur afin d'optimiser son activité (économie de temps, amélioration des conditions de production, réduction des coûts...).

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 11 482,30 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $10\ 000 \times 50\ \% = 5\ 000\ \text{€}$.

DECIDE

D'attribuer à l'EARL BERHAULT, dont le siège est situé à Beaumanoir - 87590 Saint-Just-le-Martel, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'EARL BERHAULT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 23 JUIN 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume GUERIN

Publié le : 24 juin 2025

Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé